

Département de l'Oise Arrondissement de Clermont Canton de Pont-Sainte-Maxence

MAIRIE DE SAINT-MARTIN-LONGUEAU

CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUIN 2022 19H00.

Présents: M. Denis MESSIO, M Philippe POULAIN, Mme Michelle CHAMBRELENT, M Eric BARRUET, M Jean-Pierre WRZOCHOL, Mme Elisabeth BEBEN-MARQUE, Mme Virginie LEHMANN, Mme Isabelle JADAS, M François LAURENT, Mme Nadège ROELENS, M Médéric PARROT.

Absent (e, s, es) excusé (e, s, es) :

- Mme Catherine HIEGEL ayant donné procuration à M Denis MESSIO.
- M Teddy PEZANT ayant donné procuration à Mme Isabelle JADAS.
- Mme Aude DEFOSSEZ ayant donné procuration à Mme Michelle CHAMBRELENT.
- M Patrick RODRIGUEZ ayant donné procuration à M Médéric PARROT.

A été nommé (e) secrétaire : Mme Nadège ROELENS.

ORDRE DU JOUR:

- Approbation du procès-verbal du 07 avril 2022
- Tarif cantine.
- CCPOH:
 - * fonds de concours baies vitrées et lanternes.
 - * rapport CLECT (compétence mobilité).
- Réforme publicité des actes (commune moins de 3500 habitants)
- Convention fourrière.
- DSP (délégation service public) assainissement :
 - *assistance ADTO-SAO
 - *délégation (durée) et rapport
 - *commission ouverture des plis
- Décisions modificatives (budget assainissement et budget commune).
- Caducée Européan.
- Ordre du jour supplémentaire : emprunt.
- Tirage au sort jurés d'assise.
- Informations diverses.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 07 AVRIL 2022.

Celui-ci est approuvé à la majorité.

Vote pour: 13.

Vote contre: 2.

SEANCE DU 09 JUIN 2022 A HUIS CLOS. (Délibération n°2022-01-09/06)

Etant donné des problèmes techniques pour rediffuser la séance au public et comme l'autorise l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire et 3 conseillers proposent au Conseil Municipal de siéger à huis clos.

Vote pour 15.

TARIF DE LA CANTINE. (Délibération n°2022-02-09/06)

Monsieur Eric BARRUET donne un bilan partiel (manque juin et juillet), 12 385 repas ont été livrés, le déficit est estimé à environ 8 000 euros (dont 1200 € pour Bazicourt / 6800 € pour St Martin Longueau).

Depuis janvier dernier, le repas a subi une hausse de 3% dû à la forte augmentation des matières premières.

Le montant d'un repas est facturé depuis 7 ans à 4.90 €.

Malgré la hausse des coûts par l'inflation, le Conseil Municipal décide de maintenir ce montant pour la prochaine rentrée scolaire afin d'aider les familles.

Vote pour: 15.

Par ailleurs, la loi impose depuis cette année le paiement cantine en ligne en laissant les communes investir dans les logiciels, au vu des coûts, beaucoup de collectivités renoncent à mettre en place ce dispositif.

La commune a reçu le devis du fournisseur BERGER LEVRAULT.

Logiciel 420 € HT
 Formation du personnel 125 € HT
 Utilisation mensuelle 28 € HT

Le surcoût n'ayant pas été provisionné au budget primitif, le dispositif sera à prévoir sur 2023.

DEMANDE DU FONDS DE CONCOURS AUPRES DE LA CCPOH (Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte) (Délibération n°2022-03-09/06)

Le Maire propose de déposer les dossiers ci-dessous auprès de la CCPOH afin de bénéficier d'une aide dans le cadre du fonds de concours :

- Changement des baies vitrées de la salle polyvalente 23 316,00 € H.T.

Travaux rue des Rosiers 15 614,00 € H.T.

Il ne sera pas déposé de dossier pour les lanternes LED de la RD1017, étant donné que nous sommes plafonnés et que ce projet a fait l'objet d'autres subventions.

- Le conseil municipal autorise le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

Vote pour: 15.

RAPPORT CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) – COMPETENCE MOBILITE. (Délibération n°2022-04-09/06)

Chaque commune doit délibérer concernant le transfert mobilité. La communauté de communes prend la compétence mobilité / transport (transport urbain, piste cyclable, voie douce).

La CLECT a adopté son rapport réglementaire, le conseil municipal de la Commune de Saint-Martin-Longueau doit donner son avis sur celui-ci.

Vote pour: 15.

REFORME DES MODALITES DE PUBLICITE DES ACTES POUR LES COMMUNES DE MOINS DE 3500 HABITANTS. (Délibération n°2022-05-09/06)

A compter du 1er juillet 2022, la publicité des actes règlementaires et décisions ne présentant ni un caractère règlementaire ni un caractère individuel sera assurée sous forme électronique. Les communes de moins de 3 500 habitants peuvent décider de conserver l'affichage sous format papier.

Monsieur le Maire propose de conserver les modalités actuelles.

Vote pour: 15.

CONVENTION FOURRIERE. (Délibération n°2022-06-09/06)

La convention fourrière étant arrivée à échéance, il est proposé :

- de la reconduire avec ANCELAUTO SAS de Verneuil en Halatte concernant l'enlèvement des véhicules stationnés au-delà du délai réglementaire sur le domaine public.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

La convention prend effet au 1er juillet 2022 pour 1 an, renouvelable 3 fois.

Vote pour: 15.

DELEGATION DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – MISSION D'ASSISTANCE A LA PROCEDURE DE REMISE EN CONCURRENCE DU CONTRAT.

(Délibération n°2022-07-09/06)

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que le contrat de délégation du service public d'Assainissement Collectif (hors dorsale Nord) conclu avec la société SUEZ arrive à échéance le 31 décembre 2022.

Une assistance peut être apportée par l'ADTO - SAO, (Société Publique Locale dont la commune est actionnaire), qui a présenté un devis de 6 500 € HT pour la prestation.

Monsieur le Maire propose de recourir à ses services.

Vote pour: 15.

DUREE DE DELEGATION : DSP ASSAINISSEMENT. (Délibération n°2022-08-09/06)

- Etant donné le rapport sur le principe de délégation annexé à la convocation du conseil municipal, celui-ci décide :
- d'approuver la poursuite de l'exploitation du service public d'assainissement collectif dans le cadre

d'une délégation de service public d'une durée de 12 ans.

- d'approuver le contenu des caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire.
- d'autoriser le Maire à lancer la procédure de mise en concurrence du contrat de délégation de service public, prendre toutes les mesures nécessaires et à accomplir tous les actes préparatoires à la passation dudit contrat.

Vote pour: 15.

COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS (DSP ASSAINISSEMENT) (Délibération n°2022-09-09/06)

La procédure de Délégation de Service Public prévoit l'intervention d'une Commission spécifique.

Cette commission est composée par le Maire, et par 3 membres du Conseil Municipal élus.

Président de la Commission d'Ouverture des Plis (DSP) : Monsieur MESSIO Denis

Membres titulaires

- M. POULAIN Philippe
- M. WRZOCHOL Jean-Pierre
- Mme CHAMBRELENT Michelle

Vote pour: 15.

Membres suppléants

- M. BARRUET Eric
- Mme JADAS Isabelle
- Mme LEHMANN Virginie

DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET ASSAINISSEMENT. (Délibération n°2022-10-09/06)

Le montant des dépenses imprévues initialement prévu au budget assainissement était de 3 000 euros. Toutefois, le montant maximum est de 2 625 euros.

Afin de régulariser budgétairement la situation, il est proposé les écritures suivantes :

- article 022 : 400 €
- Article 628 : + 400 €

Vote pour: 15.

DECISION MODIFICATIVE AU BP 2022. (Délibération n°2022-11-09/06)

Concernant le fonds de concours de l'étanchéité de la salle polyvalente, l'imputation a été faite à l'article 1326 : subvention autres établissements locaux.

A la demande du Trésorier il est proposé de régulariser de la façon suivante :

- Article 1326 (ID) : 5 500 €.
- Article 1325 (IR): +5 500 €.

D'autre part, une somme a été prévue à l'article 6541 mais il convient de délibérer sur chaque tiers et chaque montant de mandat mis en non-valeur.

Il est donc proposé d'établir un mandat de 500 € à l'article 6541(mandat irrécouvrable) pour annuler la dette de Caducée Européan qui n'est pas solvable.

Vote pour : 13. Vote abstention : 2.

PRET DE 150 000 € AUPRES DU CREDIT AGRICOLE BRIE PICARDIE. (Délibération n°2022-12-09/06)

Monsieur le Maire expose la nécessité de recourir, comme prévu au budget primitif 2022, à une demande de financement pour réaliser une partie des travaux de la rue de Paris.

Après consultation de plusieurs banques, il s'avère que la proposition du Crédit Agricole correspond à nos attentes.

Montant du prêt :

150 000 €.

Nature du prêt :

taux fixe.

Taux appliqué:

1,73%.

Durée:

10 ans.

Périodicité des échéances :

trimestrielles.

Monsieur le Maire est autorisé à procéder à toutes les formalités et à signer tout document nécessaire pour la mise en place de ce prêt.

Vote pour : 13. Vote contre : 2.

INFORMATIONS DIVERSES.

Tirage au sort des jurés d'assises :

Tirage au sort effectué sur la liste électorale par M. Jean-Pierre WRZOCHOL, Mme Virginie LEHMANN, Mme Nadège ROELENS.

Page 72, ligne 3 : Madame LEROY Martine née GOURLAND

Page 113, ligne 2: Monsieur TRANEL Michel

Page 45, ligne 1: Monsieur FOUQUET Francis

Fête communale de samedi 11 juin :

Madame JADAS dévoile le déroulement de cette journée (démonstration de football américain, initiation yoga, lâcher de ballons, présence de 3 food-trucks, apéritif communal, concert, feu d'artifice).

Les membres du conseil municipal sont invités à venir aider.

Elections législatives de dimanche 12 juin :

Le tableau des créneaux des permanences est transmis.

CCPOH: nouvelles modalités Schéma Cohésion Occupation Territoire (SCOT):

Nous sommes dans la période d'identification des zones constructions, agricoles, artisanales 2021-2031.

Aire gens du voyage :

La CCPOH est dans la période de recensement des espaces occupés (sédentaire) sur le territoire.

Dans le cadre d'une modification PLU, l'intercommunalité pourra prendre en charge une partie des frais, si la commune déclare un terrain en aire d'accueil.

CAMFIL:

Le Maire s'est entretenu avec la société qui mène une étude sur un projet d'extension sur l'un de ses sites.

Prix des locations des salles :

En raison de l'augmentation du coût de l'énergie et des charges à venir, une réflexion est menée sur l'augmentation des tarifs des locations des salles.

Prix des concessions :

La commission cimetière va proposer une révision des tarifs des concessions qui sont plus bas que dans les communes alentour.

Fournisseur de gaz:

Les contrats de gaz avec Antargaz prennent fin le 03 juillet prochain, sans possibilité de reconduction, il convient de trouver un autre prestataire.

Bâtiment cantine / périscolaire :

Le permis de construire a été accordé nous sommes toujours en attente des subventions des partenaires. Celle du conseil départemental est à représenter en 2023 pour le bâtiment.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h45.

Denis MESSIO	Philippe POULAIN	Michelle CHAMBRELENT	Eric BARRUET	Aude DEFOSSEZ
Pouvoir de Catherine HIEGEL		Pouvoir de Aude DEFOSSEZ		Pouvoir à Michelle CHAMBRELENT
Elisabeth BEBEN- MARQUE	J-Pierre WRZOCHOL	Virginie LEHMANN	François LAURENT	Isabelle JADAS
				Pouvoir de Teddy PEZANT
Teddy PEZANT	Nadège ROELENS	Médéric PARROT	Catherine HIEGEL	Patrick RODRIGUEZ
Pouvoir à Isabelle JADAS		Pouvoir de Patrick RODRIGUEZ	Pouvoir à Denis MESSIO	Pouvoir à Médéric PARROT